



Formulaire de plainte de l'État

Un individu ou une organisation peut déposer une plainte écrite et signée alléguant une violation des exigences de l'éducation spéciale en vertu de la partie B ou de la partie C de la loi relative à l'éducation des personnes handicapées (IDEA). Pour une description complète des procédures de plainte de l'État, voir 34 C.F.R. §§ 300.151300.153 pour la partie B de l'IDEA et 34 C.F.R. §§ 303.432-303.434 pour la partie C.

Veillez noter que : Il s'agit d'un modèle de formulaire conçu pour vous aider à déposer une plainte auprès de l'État. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser ce formulaire pour demander la tenue d'une enquête ; cependant, toutes les informations mentionnées ci-dessous doivent être incluses dans votre plainte.

Informations sur le plaignant (personne ou organisation déposant la plainte auprès de l'État)

Nom :	Numéro de téléphone principal :
Adresse :	Heures auxquelles on peut vous joindre à votre numéro principal :
	Autre numéro de téléphone, le cas échéant :
	Adresse électronique, le cas échéant :
Lien de parenté avec l'enfant, si les allégations de violations concernent un enfant en particulier (<i>facultatif</i>) :	

Informations sur l'enfant (si vous alléguiez des violations à propos d'un enfant spécifique)

Nom :	Nom de l'école ou du fournisseur de services d'intervention précoce (SIP) que l'enfant fréquente :
Date de naissance (<i>facultatif</i>) :	
Adresse :	Si l'enfant est sans abri, adresse ou numéro de téléphone du parent disponible :

Médiation

La médiation est un processus volontaire dans lequel une personne neutre aide les parties à discuter des questions litigieuses dans le but de résoudre le différend par un accord écrit contraignant. Les services de médiation sont disponibles auprès du Bureau chargé du règlement des différends (ODR) de l'OSSE.

Seriez-vous intéressé par la médiation comme moyen de résoudre la plainte ?

Oui

Non

